



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

droit international

Question écrite n° 50451

Texte de la question

M. Axel Poniatowski appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur la recrudescence des actes de piraterie au large des côtes somaliennes, dans le golfe d'Aden. La marine française participe avec d'autres forces étrangères à la sécurisation de la zone et à la protection des navires, en particulier français. Il lui demande de bien vouloir lui dresser un bilan de cette coopération et des actions militaires entreprises dans cette région.

Texte de la réponse

Depuis 2007, la France est à l'avant-garde de la lutte contre la piraterie maritime autour de la Corne de l'Afrique. Premier pays à avoir assuré par des moyens militaires la protection des convois du programme alimentaire mondial (PAM) au profit de la Somalie, la France est également la première à avoir engagé des opérations de libération de navires sous pavillon français pris par des pirates, montrant ainsi toute sa détermination. C'est en décembre 2008, sous la présidence française de l'Union européenne (UE), que l'opération navale européenne de lutte contre la piraterie ATALANTA a été lancée. Elle a suscité des initiatives similaires de l'Organisation du traité de l'Atlantique-Nord (OTAN) ou des forces maritimes de la coalition opérant déjà dans la zone. Ces actions sont naturellement complémentaires des démarches politiques engagées par la communauté internationale visant à la reconstruction de l'État somalien. Particulièrement soucieux de la sécurité des navires français, le Gouvernement a mis en place, dans un cadre national et européen, des mesures de prévention et de protection pour répondre aux préoccupations des armateurs et des plaisanciers. La prévention repose sur le respect de règles élémentaires de sécurité. Des documents de synthèse, à la rédaction desquels la France a activement contribué, ont ainsi été publiés par l'UE et diffusés vers les différents armateurs. De même, des séances de sensibilisation ont récemment été organisées pour les armateurs de la pêche au thon de l'océan Indien. Le ministère de la défense s'apprête à renouveler l'expérience au profit d'un auditoire professionnel plus large. Au plan opérationnel, ATALANTA regroupe actuellement dix bâtiments de guerre et trois avions de patrouille maritime pour assurer la protection des navires. La contribution française à l'opération ATALANTA pour la protection renforcée des navires particulièrement vulnérables se compose de trois bâtiments de surface, d'un avion de patrouille maritime et de commandos marine. Depuis le début de l'opération en décembre 2008, 4 300 navires ont ainsi bénéficié de l'attention ou de la protection des forces européennes. trente d'entre eux ont fait l'objet d'attaques qui ont pu être déjouées. cinq navires qui ne respectaient malheureusement pas les règles élémentaires de sécurité ont été victimes d'actes de piraterie. Par ailleurs, les 26 convois du PAM ont pu être acheminés sans incident vers la Somalie, sous la protection des moyens militaires européens. Au total, les forces d'ATALANTA ont procédé à l'arrestation de 73 pirates. Récemment, dans le sud du bassin somalien, trois navires servant de support aux opérations de piraterie ont été arraisonnés par la France, toujours dans le cadre de l'opération européenne.

Données clés

Auteur : [M. Axel Poniatowski](#)

Circonscription : Val-d'Oise (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50451

Rubrique : Relations internationales

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 26 mai 2009, page 5042

Réponse publiée le : 30 juin 2009, page 6462